

Décision

Générale

colonial

Décision n° 458 Décisions concernant les Services Etat

n° 458

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 avril 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Le Capitaine d'Artillerie de Marine Germain (Claude), délégué administratif du Commandant de Cercle de Tadjoura dans le poste d'Obok, est chargé de l'expédition des affaires courantes du Cercle de Tadjoura, cumulativement avec ses fonctions actuelles pour compter du jour du départ en congé de M. Arnauld d'Andilly (en principe le 26 avril 1960). Pour compter de la même date le Capitaine d'Artillerie de Marine Germain assurera la présidence du Tribunal du 2e degré dans le ressort du Cercle de Tadjoura. M. Dago (Henri), Adjudant d'Infanterie de Marine assurera les fonctions de Président du Tribunal du 1er degré d'Obok pendant la période durant laquelle le Capitaine d'Artillerie de Marine Germain exercera la présidence du Tribunal du 2e degré de Tadjoura.